



Forêt • Promouvoir la gestion durable

## Le patrimoine en forêt certifiée PEFC

Le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) a été créé en 1999, dans le but notamment d'assurer une utilisation durable de la ressource bois, en garantissant le renouvellement de ce matériau et également la préservation du milieu forestier et de sa biodiversité. Mais la gestion durable passe aussi par la sauvegarde du patrimoine culturel que peuvent abriter les forêts.

En Alsace, il est fréquent de rencontrer en forêt des monuments ou sites historiques. On peut citer par exemple les vestiges médiévaux de l'ancienne église du massif du Katzenkopf (site inscrit dans le Bas-Rhin) ou encore le champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf (site classé dans le Haut-Rhin). La certification de gestion forestière durable PEFC exige que les travaux réalisés en forêts soient effectués dans le respect des éléments du patrimoine historique, culturel et architectural connu. Cela implique que le propriétaire certifié PEFC doit informer avant les travaux tout intervenant en forêt des sites remarquables éventuellement présents dans sa forêt. L'entreprise en charge des travaux doit respecter les contraintes patrimoniales liées à ces sites remarquables. Elle s'engage ainsi à les préserver.



Forêt certifiée PEFC (source : PEFC France). © J. Delpire

### Ce que dit la réglementation

La loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique fait partie intégrante du Code de l'Environnement. Il existe deux types de sites protégés. Le site «classé», qui correspond à un monument ou un lieu qui bénéficie d'un statut de protection fort, visant à le maintenir strictement en l'état. Cela n'exclut pas qu'il soit géré et valorisé. Le site «inscrit», qui bénéficie d'un statut de protection moins fort, qui demande pour toute modification d'aspect une déclaration préalable. En forêt, cela veut dire que sur un site classé et son périmètre, appelé Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, tout type de travaux (coupes, création d'une piste...) est soumis à autorisation. Sur un site inscrit, ces travaux sont quant à eux soumis à déclaration. Les demandes de déclaration ou d'autorisation sont à transmettre quatre mois en amont du chantier à la

préfecture. Pour d'aller plus loin, il est possible de consulter le site de l'Atlas des patrimoines ou encore celui de la Dreal Grand Est (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), rubrique «sites classés et inscrits».

### PEFC en chiffres

À ce jour, près de 3200 propriétaires forestiers sont engagés dans la démarche PEFC dans le Grand Est, pour plus de 1100 000 ha certifiés, ce qui correspond à 60% de la surface forestière du Grand Est. Par ailleurs, plus de 270 entreprises de travaux forestiers adhèrent à une démarche de qualité et 355 entreprises sont certifiées, du scieur au constructeur bois, en passant par les imprimeurs. Pour en savoir plus : [www.fibois-alsace.com](http://www.fibois-alsace.com) rubrique PEFC Alsace

Claire Junker, Fibois Alsace  
Tél. 03 88 19 17 19  
[charge-mission@fibois-alsace.com](mailto:charge-mission@fibois-alsace.com)

?? • ??

## Une saison apicole raccourcie



Visite collective des ruchers au printemps : l'échange technique pour faire face aux difficultés de la filière. © Caa

Ces cinq dernières années les récoltes de miel ont chuté d'environ 50%. Ce constat n'est ni la faute des abeilles ni celle des apiculteurs, car tous deux sont d'infatigables travailleurs. C'est le climat et le profil des saisons qui sont en cause : les perturbations climatiques actuelles ne favorisent ni la vie des abeilles, ni celle des plantes, qui sont sources de tous les miels.

En 2017, toute la production de miel s'est concentrée sur quatre ou cinq semaines seulement contre trois ou quatre mois lors d'une année normale. Malgré un printemps précoce ayant permis un développement rapide des colonies d'abeilles, les apiculteurs ont posé en vain les hausses à miel... La gelée noire d'avril a mis à mal toutes les sources de nourritures des abeilles, provoquant l'arrêt complet du développement des ruches et la consommation du miel mis en réserve. Plusieurs semaines après, ces conséquences se faisaient encore sentir : les acacias et les tilleuls, brûlés par le gel, n'ont quasiment pas fleuri. Les ruches se sont ensuite redéveloppées pour réaliser en juin la première vraie

miellée de la saison (miel de forêt/montagne). Puis, dès les premiers jours de juillet, toutes les sources de miel se sont tariées (à l'exception de certaines zones à miel de sapin qui ont duré une ou deux semaines de plus). En champagne, la luzerne a permis une petite récolte supplémentaire.

### Un bilan record

Le bilan économique se détériore pour les apiculteurs, d'autant plus que les pertes des ruches ont été importantes cet hiver : l'enquête régionale Grand Est a relevé 14,3% de ruches mortes auxquels s'ajoutent 10,8% de ruches non-valeur, soit le taux de pertes le plus fort de ces cinq dernières années. Les facteurs explicatifs sont liés au parasite Varroa ainsi qu'à une miellée de sapin exceptionnellement tardive en 2016, qui a impacté négativement l'hivernage des ruches. En parallèle, de nouveaux problèmes apparaissent : frelon asiatique, extension des périodes de disettes, risque de pillage entre ruches... Tandis que la présence de miel de miellat (dû aux pucerons) est de plus en plus fréquente, même en plaine et au printemps, ce qui modifie les miels régionaux. Entre dérèglement climatique et espèces invasives, l'avenir de l'apiculteur demeure incertain.

Alexis Balllis, service Elevage  
Tél. 03 88 95 64 04  
[a.balllis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.balllis@alsace.chambagri.fr)

## Coin du BIO • Mois de la bio

### Des fermes laitières ouvrent leur porte

Dans le cadre du Mois de la bio, organisé en novembre dans toute la région Grand Est, plusieurs éleveurs laitiers vous accueillent sur leurs fermes. Voici un petit tour d'horizon des fermes et des thématiques qui y seront abordées.

Lors de la conversion de leur exploitation en 2009, les deux associés du Gaec du Langfeld ont suivi deux objectifs : l'autonomie fourragère et la maîtrise des charges. L'adaptation du parcellaire, l'aménagement de chemins et l'implantation de mélanges adaptés à la pâture ont permis de mettre en place le pâturage intégral durant cinq mois pour simplifier le travail en conservant une productivité par vache conforme à des systèmes peu pâturants. Au Gaec de Rosen-Guth, le pâturage se limitait à un parcours de 2 ha. Pour répondre à la réglementation bio lors de la conversion en 2011, les associés ont donc trouvé deux solutions : 10 ha supplémentaires implantés en prairie temporaire et l'installation d'un robot de traite. Une porte de tri a été mise en place pour faciliter la circulation entre robot et paddocks, permettant une bonne productivité des parcelles

pâturées. Pour le Gaec des Collines, en bio depuis 25 ans, le modèle coopératif 100% bio a toujours été une évidence. Une vingtaine de réformes par an sont vendues chez Unebio, depuis sa création en 1995. Cette coopérative valorise la viande bio sur tout le territoire national et reste le seul opérateur 100% bio en filière longue dans la région. Sur la ferme de la Petite Prairie à Ranspach-le-Haut (68), le choix du bio était en gestation depuis plusieurs années. La fille, Émilie, s'est d'abord installée en développant un atelier de transformation en yaourts. Suite au démarrage d'une collecte de lait bio par Biolait dans le secteur, les éleveurs ont franchi le pas du bio et livreront les premiers litres de lait bio en janvier 2018. Ils se sont également équipés d'un système de séchage en grange pour valoriser de l'herbe de qualité en faisant le choix d'un système 100% herbe. Les éleveurs ouvrent leurs fermes pendant le Mois de la Bio. L'ensemble des manifestations du mois de la bio Grand Est est accessible sur le site [mois-de-la-bio.webnode.fr](http://mois-de-la-bio.webnode.fr).

Philippe Le Stanguennec, service Elevage  
Tél. 06 82 79 72 51  
[p.lestanguennec@alsace.chambagri.fr](mailto:p.lestanguennec@alsace.chambagri.fr)  
Camille Fonteny, Opaba  
[camille.fonteny@opaba.org](mailto:camille.fonteny@opaba.org)

Une conversion réussie en misant sur le pâturage des laitières	Concilier robot de traite et pâturage suite à la conversion en bio	Valoriser ses réformes laitières	Elever des bovins lait en bio (débouchés, conversion, ateliers sur la ferme...)
Le 3 novembre à 10h	Le 7 novembre à 14h	Le 15 novembre à 10h	Le 16 novembre à 9h30
Gaec du Langfeld	Gaec de Rosen-Guth	Gaec des Collines	Rdv à la salle communale
7 rue Principale, Zollingen	19 rue principale, Rosenwiller	12 rue des Bosquets	3 rue de l'Eglise
67260 SARREWERDEN	67490 DETTWILLER	67320 OTTWILLER	68220 RANSPACH-LE-HAUT
Contact : Philippe LE STANGUENNEC (Chambre d'agriculture Alsace) tél. 06 82 79 72 51		Inscriptions : Danaé GIRARD (OPABA) tél. 06 70 37 06 22	Inscriptions : Camille FONTENY (OPABA) tél. 06 43 10 02 84

## Le lait au fil des mois

Septembre 2017	HAUT-RHIN		BAS-RHIN	
	Sept. 2017	Sept. 2016	Sept. 2017	Sept. 2016
Nombre d'étables contrôlées	169	215	266	296
Nombre de vaches traitées	8 768	11 301	16 682	17 975
Nombre de vaches tariées	1 641	2 156	3 157	3 293
Mois Moyen de Contrôle	6,4 mois	6,2 mois	6,7 mois	6,5 mois
Lait Moyen	23,4 kg	23,5 kg	27,2 kg	25,8 kg
Pourcentage de basse moyen	4,2 %	6,4 %	1,5 %	4,8 %
<b>Les débuts des lactations :</b>				
Nombre de multipares au vêlage	948	1 195	1 854	1 883
Lait moyen des multipares au vêlage	31,1 kg	30,2 kg	34,7 kg	32,8 kg
Nombre de primipares au vêlage	395	573	777	917
Lait moyen des primipares au vêlage	23,4 kg	24,2 kg	26,4 kg	24,8 kg
<b>La composition du lait :</b>				
T. B. Moyen	40,1 °/°°	39,3 °/°°	40,3 °/°°	39,5 °/°°
T.P. Moyen	32,7 °/°°	31,7 °/°°	33,1 °/°°	31,9 °/°°
<b>Les concentrés :</b>				
Grammes par kg de lait	216 g/kg	222 g/kg	249 g/kg	254 g/kg
Coût € par tonne de lait	69 €/t	67 €/t	71 €/t	72 €/t
<b>La qualité du lait :</b>				
Taux cellulaire moyen 1ères lactations	225	286	207	222
Taux cellulaire moyen Autres lactations	431	414	367	397
Taux cellulaire moyen Toutes lactations	380	375	314	338

Fabienne Menges, service Elevage  
Tél. 03 89 20 98 01, [f.menges@alsace.chambagri.fr](mailto:f.menges@alsace.chambagri.fr)